

Berne/Zurich, février 2006

Aux banques et aux négociants en valeurs mobilières

Pour information:

- sociétés d'audit bancaire et boursier
- membres de la Commission de statistique bancaire

Reporting prudentiel semestriel sur base individuelle et sur base consolidée à partir du 30.6.2006

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez, en annexe, un CD-ROM contenant les formulaires, en formats PDF et Excel, en vue du «Reporting prudentiel» semestriel, sur base individuelle (AUH 001 et AUH 002) et sur base consolidée (AUH 101 et AUH 102).

La présente enquête repose sur la circulaire CFB 05/4 du 24 novembre 2005 (cette circulaire figure elle aussi sur le CD-ROM ci-joint) et sur l'art. 23b de l'ordonnance sur les banques.

Obligation de déclarer:

- **seuls les établissements dont la somme du bilan atteint 100 millions de francs ou davantage, sur base individuelle ou sur base consolidée, sont tenus de fournir des données pour le reporting prudentiel semestriel (à partir du 30 juin 2006);**
- **il appartient à chaque établissement de vérifier si la somme de son bilan, à la date de référence, atteint ou dépasse ce niveau.**

Nous prions les établissements soumis au devoir d'annonce de bien vouloir transmettre leurs données à la Banque nationale suisse soit électroniquement (transfert en ligne), soit par un courrier (formules/fichiers Excel, avec le bon de livraison dûment signé).

Délai de remise des données: les données doivent parvenir à la Banque nationale dans les 60 jours qui suivent le bouclage semestriel.

Pour toute question en rapport avec les données à fournir, nous vous prions de vous adresser soit à la Commission fédérale des banques (M. Markus Inäbnit, tél.: 031/322 62 34, e-mail: markus.inaebnit@ebk.admin.ch) soit à la Banque nationale (M. Jürg Furrer, tél.: 044/631 37 23, e-mail: juerg.furrer@snb.ch). Pour toute question relative à l'informatique, vous voudrez bien contacter la Banque nationale (M. Roland Gruss, tél.: 044/631 34 88, e-mail: roland.gruss@snb.ch).

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Commission fédérale des banques

Banque nationale suisse

K. Bucher
Sous-directeur

R. van der Velde

I. Haderer

J. Furrer

Annexe: 1 CD-ROM